

INFORMATION SUR LA BOURSE DE MOBILITE INTERNATIONALE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Année universitaire 2010/2011

Le dépôt du dossier n'implique pas l'attribution automatique de cette bourse compte tenu du nombre de bourses et du nombre de candidats.

Conditions d'attribution :

- Etre boursier sur critères sociaux ou être bénéficiaire d'une aide d'urgence annuelle allouée par le CROUS.
- Préparer un diplôme national
- Présenter un projet de séjour d'études qui ne pourra être inférieure à 2 mois ni supérieur à 9 mois consécutifs dans une université étrangère (Europe ou hors Europe).
- **Au cours de tout son cursus, un étudiant ne pourra pas bénéficier d'une durée cumulée de bourses de mobilité supérieure à 9 mois**
- Seuls sont acceptés **les stages non rémunérés** dans une administration étrangère, une université étrangère ou dans un laboratoire public étranger (**fournir une attestation de l'entreprise attestant que le stagiaire ne percevra pas de rémunération supérieure à 30% du SMIC**)

Sont exclus :

- les étudiants ayant un prêt d'honneur du Ministère de l'Education Nationale
 - les stages en entreprise ou dans une administration française à l'étranger **rémunérés** (voir ci-dessus)
 - les étudiants non inscrits en France auprès d'un établissement d'enseignement supérieur mais inscrits en année pleine dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger et qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux
- ◆ Montant mensuel de la bourse : 400 €
- ◆ **Le dépôt des dossiers de demande remplis doit être fait auprès du responsable des relations internationales de l'UFR ou de la composante dont vous êtes étudiant(e). Il doit être retourné impérativement à cette même UFR ou composante, dernier délai :**
- **30 août 2010 pour un départ pour le 1^{er} semestre ou pour l'année universitaire**
- ◆ La Commission d'Orientation de la Direction des Relations Internationales se prononcera sur l'octroi de la bourse de mobilité internationale courant octobre pour l'année complète ou le 1^{er} semestre.
 - ◆ L'aide se compose de deux mensualités forfaitaires minimum et peut être complétée par une ou plusieurs mensualités, dans la limite de sept, mais peut ne pas couvrir la totalité du séjour.
 - ◆ Le paiement de la bourse est effectué par les services du CROUS

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE DEMANDE D'AIDE A LA MOBILITE
INTERNATIONALE
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

Le dépôt du dossier n'implique pas l'attribution automatique de cette bourse

Année universitaire 2010/2011

A remplir par l'étudiant(e)

Mme Melle Mr

NOM :

PRENOM :

FORMATION SUIVIE A L'UNIVERSITE DE SAVOIE EN 2010/2011

.....

Etes - vous pour l'année 2010/2011 titulaire d'une bourse :
EXPLO'RA SUP OUI NON

ERASMUS OUI NON

Avez- vous déjà bénéficié de la bourse de mobilité internationale
OUI NON nombre de mois obtenus :

ECHELON DE E BOURSE (0 à 6)

Votre UFR ou Composante

Cocher la case SVP

LLSH
FDE
IMUS
SFA
CISM
POLYTECH
IUT Chambéry *
IUT Annecy*

* Les DUETI ou tout autre diplôme d'université sont exclus

Je soussigné (e)

.....

sollicite une aide à la mobilité internationale du MEN

Certifie exacts les renseignements indiqués dans le présent dossier

Le

Signature du candidat(e)

IMPORTANT : La Commission d'Orientation de la Direction des Relations Internationales se prononcera sur l'octroi de la bourse de mobilité internationale courant octobre pour l'année complète ou le 1^{er} semestre.

Partie réservée à l'UFR ou composante

Tampon de la composante

Le
Signature du Responsable des
Relations Internationales de l'UFR

Chambéry le

- dossier accepté
- dossier refusé

Eric BRUNAT
Vice- Président Chargé des
Relations Européennes et
Internationales

Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier:

- Une photocopie de la notification définitive de la bourse sur critères sociaux 2010-2011
- Si vous avez obtenu une bourse de mobilité internationale durant les années universitaires précédentes fournir copie de votre avis d'attribution de bourse
- 2 RIB ou RIP originaux avec l'adresse du titulaire du compte
- Une lettre de motivation et un CV

Le dossier est à déposer obligatoirement auprès du responsable des relations internationales de votre UFR ou composante.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT REJETE